



## Durée cdd + interim conforme à la loi? renouvellement possible ?

Par **emma2007**, le **08/12/2009** à **22:02**

Bonjour,

Je suis employée dans la même entreprise depuis juillet 2008.

Dans un premier temps en CDD pour congé maternité jusqu'en septembre 2008 puis avec un nouveau CDD pour un autre congé maternité jusqu'à fin février 2009. Il y a ensuite eu une période de carence de 3 semaines jusqu'à fin mars.

Depuis fin mars et ce jusqu'à la fin de l'année, je suis en intérim pour surcroît d'activité.

J'aimerais savoir si mes employeurs pourraient encore m'employer dans le cadre d'un CDD ou d'une mission d'intérim, tout en respectant la législation.

Merci de vos réponses.